

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 29 MARS 2019**

Membres en L'an deux mille dix-neuf et le 29 mars à 18 h 30  
Exercice : 05 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,  
Présents : 05 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
Votants : 05 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GERY Claire, 1ère adjointe suite  
à la démission de M. FLOHIC Jean-Claude, Maire

Date convocation : 20/03/2019

Présents : M. BRES Jean-Pierre, Mme CERTANO Céline, Mme GERY Claire, M. MOORE Roger, M. GATTA  
Jérémy,

Absents :

Secrétaire de séance : CERTANO Céline

**15 ELECTION DU MAIRE**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 07

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :7

Majorité absolue : 4

Une seule candidature

Ont obtenu :

- Mme GERY Claire : 7 – sept voix

**- Mme GERY Claire, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamé maire immédiatement installée.**

**16 ELECTION DES ADJOINTS:**

Sous la Présidence de Mme GERY Claire, élue Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.( art L.2122-4 ,L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et l 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal soit deux adjoints maximum.

Il a rappelé qu'en vertu des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 29 MARS 2019**

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.  
Une seule candidature

**Election du Premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 07
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :07
- majorité absolue :4  
a obtenu :
- M. THIERS Jean-Claude 7- sept voix

**M. THIERS Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé e première adjointe au maire et immédiatement installé.**

**- Election du Second adjoint :**

Une seule candidature

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 07
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :07
- majorité absolue :4  
a obtenu :
- Mme CERTANO Céline : 7- sept voix

**Mme CERTANO Céline ayant obtenue la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire et immédiatement installée.**

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 29 MARS 2019**

**DELEGUES SYNDICATS - COMMISSIONS:**

**17 DELIBERATION DESIGNANT DES DELEGUES POUR SIEGER AU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SECRETARIAT DE MAIRIES (SISM)**  
*Solaure-en-diois- Laval-d'Aix et Montmaur-en-Diois*

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après appel de candidature, et vote, à la majorité absolue, ont été proclamés délégués :

**Délégués titulaires :**

A : M. MOORE Roger

B : M ARMAND Grégory

**Délégué suppléant :**

A : M. BRES Jean-Pierre

Et transmet cette délibération au président du SISM

**18 DELIBERATION DESIGNANT DES DELEGUES POUR SIEGER AU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS)**  
*Solaure-en-diois- Laval-d'Aix et Montmaur-en-Diois*

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après appel de candidature, et vote, à la majorité absolue, ont été proclamés délégués :

**Délégués titulaires :**

A : Mme GERY Claire

B : Mme CERTANO Céline

**Délégué suppléant :**

A : M. ARMAND Grégory

Et transmet cette délibération à la Présidente du SIVOS

**19 Délégués auprès de la CCD :**

Le Maire rappelle que deux délégués siégeront auprès de la CCD, il s'agit du Maire, Mme GERY Claire (titulaire) puis dans l'ordre du tableau, le premier adjoint, M. THIERS Jean-Claude (suppléant).

DELEGUES COMMISSIONS AUPRES CCD :

**Commission eau et assainissement :**

- Titulaire : THIERS Jean-Claude
- Suppléant : MOORE Roger

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 29 MARS 2019**

**Commission SPANC ANC :**

- Titulaire : MOORE Roger
- Suppléant : GATTA Jérémy

**Commission ordures ménagères :**

- Titulaire : GATTA Jérémy
- Suppléant : THIERS Jean-Claude

**Commission urbanisme :**

- Titulaire : CERTANO Céline
- Suppléant : GERY Claire

**Commission fibre optique :**

- Titulaire : MOORE Roger
- GATTA Jérémy

**Commission agricole :**

- Titulaire : ARMAND Grégory
- Suppléant : GATTA Jérémy

**Commission enfance Jeunesse :**

- Titulaire : GERY Claire
- Suppléant : ARMAND Grégory

20

**COMMISSIONS COMMUNALES:**

Le conseil municipal forme les commissions communales suivantes :

**Commission eau et assainissement et ANC :**

- THIERS Jean-Claude
- BRES Jean-Pierre
- ARMAND Grégory

**Commission voirie :**

- ARMAND Grégory
- MOORE Roger
- BRES Jean-Pierre
- GATTA Jérémy

**Commission patrimoine et bâtiments**

- GATTA Jérémy
- MOORE Roger
- ARMAND Jérémy

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 29 MARS 2019**

**Commission communale des finances :**

- M. MOORE Roger
- Mme CERTANO Céline
- Mme GERY Claire

**Commission institutions :**

- Mme CERTANO Céline
  - Mme GERY Claire
- Suppléant: M. THIERS Jean-Claude

**21      Commission d'appel d'offres :**

Présidente : Mme GERY Claire, Maire

Titulaires :

- THIERS Jean-Claude
- MOORE Roger
- GATTA Jérémy

Suppléants :

- BRES Jean-Pierre
- ARMAND Grégory
- CERTANO Céline

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 29 MARS 2019**

**Délibérations N° 15 à 21**

<b>MEMBRE DU CONSEIL</b>	<b>PRESENT</b>	<b>ABSENT</b>	<b>POUVOIR A :</b>	<b>SIGNATURE</b>
GERY Claire, Maire	x			
THIERS Jean-Claude	x			
CERTANO Céline	x			
ARMAND Grégory	X			
BRES Jean-Pierre	X			
GATTA Jérémy	x			
MOORE Roger	X			